

60

## DECLARATION DU BURKINA FASO A L'EXAMEN DU RAPPORT DE L'AFRIQUE DU SUD POUR LE SECOND CYCLE DE L'EPU

Madame la Présidente,

Ma délégation félicite l'Afrique du Sud pour son rapport national au titre du second cycle de l'EPU et remercie son Excellence..... pour la présentation qui en a été faite.

L'Afrique du Sud a toujours fait preuve d'une grande détermination à lutter contre les injustices qui portent atteinte aux droits de l'homme, de son engagement au sein du Conseil, de même que de coopération avec le mécanisme de l'EPU.

Le rapport ici soumis, décrit les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues du premier cycle et mon pays note avec satisfaction les actions entreprises par le Gouvernement Sud Africain dans ce cadre.

La Loi sur la justice pour mineurs, le projet de loi sur la prévention et la lutte contre la traite des personnes, et l'enseignement primaire pour tous, sont intégrés dans une dynamique que le Burkina Faso encourage et recommande à l'Afrique de Sud de poursuivre.

Madame la Présidente,

Plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme sont encore non ratifiés par le pays, tel que mentionné dans la Compilation établie par le Haut-commissariat. Le Burkina Faso recommande à l'Afrique du Sud, d'envisager leur ratification afin de renforcer son arsenal juridique en matière de protection des droits de l'homme ; en particulier, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ainsi que la Convention (no 189) de l'OIT concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques,

Je vous remercie.

MERINDOL *deux*